

A.C.C.D.O.M.



**Association des Communes et
Collectivités
D'Outre Mer**

**Adresse aux candidats à l'élection
du Président de la République**

1. Etat des lieux comparatif

- ✚ Les communes des COM n'ont pas été assujetties à la baisse des dotations au titre de la Contribution au redressement des finances publiques (CRFP). Par conséquent, leurs finances sont plus saines que celles des communes des DOM, le climat social y est plus apaisé. Pour autant, les COM sont oubliées de certaines politiques de solidarité nationale, comme récemment la compensation des pertes fiscales induites par la pandémie de COVID 19ⁱ.
- ✚ Parmi les DOM, il faut souligner le cas particulier de Mayotte qui n'a pas été non plus assujettie à la baisse des dotations, mais sa DGF avait été amputée de 30 millions d'euros dès 2013 pour être compensée par une fiscalité locale de droit commun. Et cela bien que les recettes de fonctionnement des communes mahoraises soient deux fois faibles que la moyenne nationale. Les Mahorais sont dès lors invités à fournir des efforts colossaux pour financer la départementalisation. Toutes choses égales par ailleurs, ceci illustre le coût que peut représenter la départementalisation pour les populations ultramarines et la frustration qui en résulte.
- ✚ La baisse des dotations des communes des 4 DOM historiques, faiblement compensée par une péréquation nationale défailante reconnue par le Président de la République, est intervenue dans un contexte d'essoufflement de l'Octroi de mer lié à la crise économique, elle-même résultant de la crise des finances locales. Par ailleurs, en raison de lourdes compétences transférées par l'Etat, les collectivités de rang supérieur peinent à accompagner les communes dans leurs investissements et interventions auprès des populationsⁱⁱ.
- ✚ En raison de tous ces facteurs exogènes, les communes des DOM, et particulièrement Antillaises, ont perdu des marges de manœuvre que l'Etat leur demande dorénavant de retrouver par une meilleure gestion de leurs charges de personnel qu'il a contribué lui-même à augmenter en les encourageant à recruter massivement des contrats aidés afin de faire baisser les chiffres du chômage. Pour autant, les charges de personnel des communes des DOM sont égales à celles de l'Hexagone, hors prime de vie chère, et, avec la prime de vie chère, égales à celle des communes de la banlieue parisienne. Aussi, contrairement aux idées reçues, les charges de personnel des communes ultramarines sont maîtriséesⁱⁱⁱ.

+ Dès lors, considérer les charges de personnel **comme un réservoir** où trouver des marges de manœuvre (en grande partie perdues par la baisse des dotations) est non seulement aberrant mais conduit les communes des DOM à une véritable cure d'austérité. En effet, en se concentrant sur un "**passif**", auquel l'Etat a fortement contribué via les contrats aidés, elles ne peuvent plus répondre aux **enjeux actuels** de leurs populations, lesquelles émigrent massivement vers l'Hexagone^{iv}. Une émigration aggravée par une discrimination négative des ultramarins sur le marché du travail des DOM^v, dont s'est récemment alarmé SOS-Racisme.

+ Après les révoltes sociales en 2017 et 2018, l'Etat a apporté des réponses financières aux collectivités guyanaises et mahoraises, notamment la compensation de la rétrocession de l'octroi de mer (100 €/Hab.) puis en ciblant la péréquation nationale destinée aux DOM sur ces territoires. Mais leurs finances demeurent fragiles en raison notamment d'une pression migratoire exceptionnelle, non comptabilisée par l'INSEE pour le calcul de la DGF.

+ Malgré l'**impasse budgétaire** dans laquelle se trouvent les **communes antillaises** qui se solde par un **exode massif de la jeunesse** et une situation sociale chaotique, l'Etat, les considérant comme « **riches** » **parmi** les pauvres, les a privés de toute nouvelle marge de manœuvre (!) en priorisant la péréquation nationale des DOM sur Mayotte et la Guyane, et dans une moindre mesure la Réunion. De la même manière, l'augmentation de l'impôt sur le revenu dans les DOM (+ 70 millions d'euros) est intervenue pour financer les investissements des communes au motif que dans les DOM, il y aurait des "riches", et qu'il leur revient de payer pour les pauvres.^{vi}

+ Les **communes réunionnaises** se trouvent dans une situation financière fragile : le profil démographique de la Réunion tend vers celui des Antilles. 9 villes réunionnaises se trouvent dans le top 20 des plus pauvres de France.

2. Le désengagement budgétaire de l'Etat conduit les DOM au chaos

2.1 Les révoltes sociales récurrentes dans les DOM appellent des réponses structurelles de l'Etat

La crise sociale dans les DOM trouve ses racines profondes dans la politique d'assimilation qui a relayé l'époque coloniale et qui génère une grande frustration face à l'impuissance de l'Etat à articuler les conditions saines d'un développement équilibré.

Par ailleurs, la loi d'Assimilation de 1946 n'a pas transformé les anciennes colonies en Départements, mais en Départements d'outre-mer. D'où les écarts persistants qui justifient, qu'en 2017, l'on ait encore eu à voter une énième loi en vue de l'égalité "réelle" de l'outre-mer.

C'est dans ce contexte de retards sociaux, économiques et aussi sur le plan des infrastructures et des équipements, auxquels se greffent des contraintes structurelles liées à l'isolement et à l'éloignement, qu'intervient un désengagement budgétaire de l'Etat, rompant de la sorte une cohésion économique et sociale fragile qui prévalait, malgré le chômage de masse, et venant renforcer un mécontentement particulièrement vif aux Antilles, propice à faire s'embraser ces territoires à la moindre étincelle.

La révolte actuelle aux Antilles fait écho à celle de 2009 dans les 4 DOM, puis à celles plus récentes à partir de 2017, en Guyane, à Mayotte et à la Réunion. A cet égard, la poussée observée actuellement aux Antilles était attendue.

Si les crises constituent une alerte, l'absence de réponses adéquates entraîne ces territoires dans une spirale de déclin.

Inverser cette trajectoire est une nécessité impérieuse et relève de la responsabilité de l'Etat.

Or, après la crise de 2009, aucune des mesures de sortie de crise n'avait visé les finances des collectivités locales alors même qu'elles avaient subi un véritable krach de l'octroi de mer (perte de 200 millions d'euros en un an). Au contraire, elles avaient été invitées à répondre aux besoins des populations et des entreprises aux côtés de l'Etat. D'où, l'aggravation des difficultés des territoires après cette crise.

Après les révoltes de 2017 et 2018, des premières réponses financières ont été apportées aux collectivités locales de Guyane et Mayotte (2 plans d'urgence de 1 milliard d'euros chacun sur 10 ans pour leurs investissements, mais des réponses structurelles s'imposent pour tous les DOM.

Pour mémoire, après les révoltes urbaines en 2005, et dans un contexte de désengagement budgétaire, l'Etat est intervenu massivement pour moderniser les ressources des banlieues de l'Hexagone par un renforcement considérable de la péréquation nationale. Et pour la banlieue parisienne, il a également institué une péréquation entre les communes de l'Ile de France.

Par ailleurs, le Président de la République vient d'annoncer un soutien massif de l'Etat à la ville de Marseille de 1.5 milliards d'euros, à effets immédiats axés surtout sur les écoles, dont des recettes de fonctionnement (par exemple 17 millions d'euros pour les associations). Car face à l'urgence, l'Etat a la responsabilité d'intervenir pour soutenir les populations, indépendamment de la qualité de la gestion locale^{vii}.

Les propositions de l'ACCD'OM relèvent d'un principe de cohérence dans l'action publique et de cohésion des territoires. Actuellement, le Ministère de la cohésion des territoires laisse au Ministère des Outre-Mer le soin de traiter les difficultés financières des Outre-Mer, sans moyens autres que les prêts et l'expertise de l'AFD^{viii}.

2.2 La modernisation des ressources des communes n'est pas une option, mais un passage obligé pour enrayer le décrochage des DOM

Les pistes que propose l'ACCD'OM visent en premier lieu la modernisation des ressources des communes des DOM à travers 3 objectifs : Equité, Réparation et Rattrapage.

- ⇒ Equité dans les dispositifs de droit commun
- ⇒ Réparation pour les efforts disproportionnés résultant du désengagement budgétaire de l'Etat
- ⇒ Rattrapage économique et social pour enrayer un décrochage des DOM et un exode des populations ultramarines

Les propositions de l'ACCD'OM ne relèvent pas pour l'essentiel, d'une dépense additionnelle de l'Etat, mais d'un redéploiement des sommes dues aux DOM.

- ✓ La modernisation des ressources des communes des DOM passe par une péréquation nationale équitable : + 200 millions d'euros qui abondent, de manière arbitraire, l'enveloppe des communes de l'Hexagone (cela représente un surplus de 3E/hab pour l'Hexagone, contre une perte de 100 E/hab pour les DOM).
- ✓ Mais les DOM ont besoin de ressources complémentaires pour des défis hors normes non pris en compte par la péréquation nationale et aussi afin de réparer les effets négatifs du désengagement budgétaire de l'Etat sur les territoires depuis la décentralisation. Il revient à l'Etat de puiser dans ses fonds propres pour répondre à ces enjeux locaux, et

ceci par exemple en restituant aux DOM les 169 millions d'euros qu'il prélève chaque année sur le budget des collectivités à travers la baisse des dotations.

- ✓ Des mesures relevant des finances locales devront aussi viser plus directement le pouvoir d'achat des ménages, tout en ménageant les marges de manœuvre des communes. Aussi un abattement obligatoire de la taxe foncière remboursé par l'Etat semble incontournable. Avec la réforme fiscale l'on s'achemine vers une catastrophe annoncée sur le plan du climat social dans les DOM, où la taxe foncière déjà élevée en raison du transfert du RSA sera le seul levier fiscal des communes.

Au final, la modernisation des ressources des communes DOM se soldera sans conteste par un fort retour sur investissement pour les territoires, mais aussi pour l'Etat qui bénéficiera, par la TVA notamment, d'une reprise de l'économie ultramarine et assurera la cohésion des territoires.

3. Les propositions de l'ACCD'OM

1. Restaurer une péréquation nationale équitable : + 200 millions d'euros

- ⇒ Appliquer le droit commun pour le FPIC (péréquation horizontale)
- ⇒ Calculer le montant de la DACOM (péréquation verticale)-en arrêtant de considérer de manière dérogatoire l'octroi de mer comme un indicateur de richesse (en rouge). Par ce procédé arbitraire, les DOM apparaissent plus riches que les communes de l'Hexagone, et n'ont qu'un accès limité aux dotations de péréquation.

Banlieues Ile de France	DOM	Hexagone éligibles
Autres RRF		
FSRIDF		
péréquation verticale	Autres RRF	Autres RRF
Fiscalité indirecte	péréquation verticale	Péréquation verticale
Fiscalité directe	Octroi de mer	Fiscalité indirecte
Dotation forfaitaire	Fiscalité directe	Fiscalité directe
	Dotation forfaitaire	Dotation forfaitaire

- ⇒ Revoir le mode de calcul de la majoration pour les villes centres qui se limite à un critère démographique qui plombe les villes capitales de Guadeloupe (14 000 habitants en moyenne)

2. Créer un fonds de sauvegarde sur le budget de fonctionnement du MEOM : + 169 millions d'euros (alimenté par la CRFP que prélève chaque année l'Etat sur le budget des collectivités des DOM)

- ⇒ Créer une Dotation ultra périphérie pour les communes sur le modèle d'une dotation d'insularité créée en 2016 pour les communes insulaires de l'Hexagone (250 euros par habitant !)
- ⇒ Fonds d'urgence destiné à toutes les collectivités, vu la vulnérabilité des DOM (réchauffement climatique...)

3. Réparer le passif de la CRFP

Un fonds spécial pourrait être alimenté par des crédits d'investissements prévus pour les DOM et qui ne sont pas utilisés (plan de relance, grand projet d'investissement...). Depuis la CRFP, les pertes nettes des communes s'élèvent à 400 millions d'euros qui se traduisent par des déficits budgétaires et aussi des délais de paiement records pour les entreprises. Ce fonds exceptionnel émergeant sur le budget du MEOM, aurait vocation à aider les communes en difficulté à régler les factures aux entreprises. et aussi à alimenter des subventions d'équilibre. **Une aubaine pour les entreprises.**

4. Réparer les dégâts provoqués par le traitement social du chômage encouragé par l'Etat

- ⇒ En annulant tout ou partie de la dette sociale des communes (qui a augmenté depuis la baisse des dotations !)
- ⇒ En légalisant et en cofinçant des plans de départ à la retraite

5. Déconstruire le schéma institutionnalisé de la mauvaise gestion locale dans les DOM fondé sur des biais de comparaison

- ⇒ Dans le rapport annuel de l'Observatoire de la gestion locale, préciser que la prime de vie chère représente 20% des charges de personnel des communes d'outremer.
- ⇒ Nommer un élu d'outremer à l'observatoire des finances et de la gestion locale.
- ⇒ Introduire dans l'analyse de la gestion locale outremer un correctif qui tienne compte des charges liées à l'ultra périphérie, (tous les surcoûts des DOM sont considérés comme relevant de la mauvaise gestion).

6. Rendre la Réforme de la fiscalité locale soutenable pour les DOM

- ⇒ Mettre en place un groupe de travail outremer pour appréhender l'impact de la réforme sur les DOM sur le long terme.
- ⇒ Mettre en œuvre une des pistes proposées par la mission Richard/Bur pour que parmi les 26 milliards d'euros investis par l'Etat pour la compensation de la suppression de la taxe d'habitation, un mécanisme de sauvegarde, plus souple que la péréquation, soit dédié aux territoires pauvres dont les DOM, et qui serait alimenté par le budget de l'Etat.
- ⇒ Que l'Etat compense l'abattement obligatoire de la Taxe d'habitation de 40% appliqué dans les DOM, comme il le fait pour les abattements obligatoires des communes de l'Hexagone

- ⇒ Instaurer un abattement obligatoire de 40% pour la taxe foncière sur le foncier bâti compensé par l'Etat pour les 4 DOM historiques
 - Pour tous les ménages afin de soutenir le pouvoir d'achat et parce que la pression fiscale accélère l'exode définitif de la population qui vend son patrimoine. Cette mesure permettra aussi aux communes de conserver des marges de manœuvre fiscales.
 - Pour mémoire Mayotte dispose d'un abattement de 60% sur la TFB)
- ⇒ Restituer aux communes de Mayotte les 30 millions d'euros de DGF perdus lors de la mise en œuvre de la fiscalité locale, dont le coût demeure disproportionné pour la minorité imposable, et eu égard au fait que les recettes de fonctionnement de Mayotte sont deux fois plus faibles que la moyenne nationale : l'effort des contribuables Mahorais ne permettra jamais de financer le rattrapage financier des communes et par conséquent des services publics. (L'extraordinaire taux de pauvreté et le faible taux de contribuables agissent sur la fiscalité des communes mahoraises et la capacité de ces dernières à financer des services publics sur-fréquentés).

7. Une continuité territoriale équitable

S'agissant de la dotation de continuité territoriale de l'Etat qui n'alimente pas sur le budget des communes, mais qui pourrait, de façon indirecte, atténuer leurs surcoûts, elle est de 15 €/Hab. pour les DOM et les COM contre 500 €/Hab. pour la Corse.

8. Ne plus faire aux DOM (et aux COM) supporter le déficit de l'Etat en regard des efforts disproportionnés déjà réalisés : depuis la décentralisation, il a été demandé aux DOM de faire le plus d'efforts pour réduire en vain^{ix} le déficit de l'Etat

- ⇒ N'appliquer aucune nouvelle mesure d'économie de l'Etat, comme cela avait été fait pour les COM pendant la CRFP
- ⇒ Ne pas limiter la croissance des dépenses de fonctionnement des DOM, en particulier Guyane et Mayotte
- ⇒ En cas de nouvelle charge transférée, appliquer une compensation spécifique aux DOM permettant à l'Etat d'assumer le rattrapage. Les DOM ne peuvent plus continuer à financer leur propre rattrapage, d'où leur décrochage actuel.

A titre d'indication, au niveau de l'Union européenne, les pays riches sont invités à réduire drastiquement leurs émissions de gaz à effet de serre, pour lutter contre le réchauffement climatique tout en permettant aux ex-pays de l'Est de continuer à augmenter leurs émissions afin de ne pas entraver leur développement économique. Car, il en va de la cohésion économique et sociale de l'Union.

En France, la dépense de l'Etat dans les Outre-Mer représente environ 4.5% de ses dépenses totales, soit sensiblement leur poids démographique. Si des

mesures d'économies ne sont pas appliquées aux Outre-Mer comme elles sont appliquées dans l'Hexagone, il n'en résulterait pas une déstabilisation du budget de l'Etat.

En revanche, les efforts disproportionnés demandés aux DOM pour réduire le déficit de l'Etat conduisent au décrochage des DOM et au chaos social.

8. Lutter contre l'exode des ultramarins

⇒ Instaurer une discrimination positive à l'embauche des ultramarins dans les DOM dans le privé comme le demande SOS-Racisme dans étude adressée à la Ministre de l'Égalité afin de contrer l'exode des ultramarins :

Mettre en place des politiques publiques comme une discrimination positive à caractère économique avec une incitation à embaucher des ultramarins, à l'image des emplois francs ;

Proposer une aide à l'installation aux ultramarins partis faire leurs études dans l'Hexagone pour les inciter à revenir sur leurs territoires..."

- ⇒ Instaurer une discrimination positive à l'embauche des ultramarins dans la fonction publique d'Etat
- ⇒ La question du traitement social du chômage ne pouvant être évacuée d'un revers de mains, mettre en place des dispositifs propres aux DOM et qui ne soient pas supportés sur le long terme par les seules collectivités
- ⇒ Renforcer l'encadrement des communes par le recrutement de cadres ultramarins plutôt que des expertises ponctuelles financées par l'AFD
- ⇒ Rétablir entièrement l'abattement de l'Impôt sur les revenus des ménages des DOM, car les contribuables ultramarins ne bénéficient pas d'une véritable continuité territoriale et n'ont pas accès à la même qualité de services publics émanant de l'Etat (hôpitaux, transports...)
- ⇒ Un plan d'urgence pour les associations de 50 millions d'euros
- ⇒ Un plan d'urgence pour la jeunesse
- ⇒ Un plan de réhabilitation des villes soutenable financièrement (les PDRU ont plombé le budget des villes capitales des Antilles) avec des recettes de fonctionnement en plus des recettes d'investissement.
- ⇒ Revisiter les axes de développement en fonction des retombées pour les populations.

9. Autres mesures

⇒ Un plan d'urgence pour les Antilles (notamment à partir des mesures ci-dessus)

- ⇒ Restaurer la dotation ville centre de la DGF dont sont privées arbitrairement les villes centre des DOM & COM (8 millions d'euros pour Marseille)
- ⇒ Majorer la DGF de la Guyane et de Mayotte pour tenir compte de l'impact de l'immigration clandestine sur les budgets locaux
- ⇒ Les territoires européens subissant une forte pression migratoire ~~disposent~~ d'aides qu'il faudrait étendre aux DOM
- ⇒ Appliquer enfin l'IRCANTEC à Mayotte et permettre aux agents non titulaires des collectivités locales et de l'État d'accéder à une retraite digne dans une logique d'équité.
- ⇒ Permettre pour Mayotte d'impacter sur la DGF les surclassements démographiques demandés au titre de la prise en compte des populations des quartiers prioritaires de la ville (QPV.). Ce n'est pas le cas actuellement compte tenu des modalités spécifiques de calcul de la DGF à Mayotte.
- ⇒ En matière de compensation de la TH 2021, que l'État ne demande pas aux collectivités locales d'assumer ses erreurs sur l'attribution de compensation 2021 dont il demande le remboursement aux collectivités locales sans que cette démarche n'ait de base légale.
- ⇒ Compenser l'abattement de 60% des bases d'imposition de la TEOM en Guyane et à Mayotte comme cela l'a été pour la TH et le TFB à Mayotte
- ⇒ Maintenir l'Octroi de mer et la prime de vie chère (objets de convoitise de Bercy).
- ⇒ Ne pas flécher sur des priorités nationales, au moins 50% des recettes d'investissement de Etat, destinées aux DOM,
- ⇒ Revisiter les programmes européens qui encouragent un développement à 2 vitesses avec un fléchage des fonds sur des priorités macro-économiques de l'Union et en mobilisant les ressources propres des collectivités sur des priorités excentrées.
- ⇒ Réviser les normes, notamment pour le traitement des déchets qui vont plomber le budget des collectivités, notamment de Guyane et Mayotte
 - Revoir la modulation de la TGAP pour les départements de la Guyane et Mayotte dont la mise en œuvre va déstabiliser les budgets des syndicats de traitement et être répercutée sur les habitants au travers de la TEOM. Les conditions de mise en œuvre de la TGAP, ne tiennent pas compte pour ces deux départements de l'appropriation progressive de la problématique déchets et de l'absence chronique des éco-organismes sur ces territoires permettant de mettre en œuvre une réelle alternative à l'enfouissement.

- Compenser l'abattement de 60% des bases d'imposition de la TEOM comme cela l'a été pour la TH et le TFB à Mayotte
- ⇒ Dans le cadre de la réforme de la retraite, mettre en place un groupe de travail sur la fonction publique territoriale dans les DOM
- ⇒ Compenser les pertes fiscales liées à la pandémie à l'aide de mesures spécifiques et étendre cette mesure aux COM
- ⇒ Taxer les activités spatiales compte tenu de l'effort fiscal démesuré supporté par les ménages guyanais.

10. Les spécificités locales des COM

- ⇒ Les spécificités locales des COM appellent des prises en considération particulières, tant pour ce qui concerne la continuité territoriale que pour l'accompagnement des politiques publiques élaborées par les autorités locales.
- ⇒ A titre indicatif, sont présentés ci-après les enjeux de la Polynésie française

Une continuité territoriale à la hauteur des enjeux

- ⇒ De première part, l'éloignement géographique de la Polynésie française de la France hexagonale appelle des mesures de continuité territoriale soutenues (pour les étudiants, pour les fonctionnaires d'Etat d'origine polynésienne etc.).
- ⇒ Plus encore, l'éclatement géographique de la Polynésie française au sein de l'océan Pacifique induit un isolement d'une partie importante des populations (des Marquises, des Tuamotu-Gambier, des Australes etc.). Or, ces populations doivent bénéficier d'un accès aux services publics qui soit le même que celui offert à tous autres citoyens français (accès au soin, à l'éducation, transports interinsulaires.).
- ⇒ Ce besoin s'est d'autant plus accru avec les effets de la pandémie du covid 19.

Un accompagnement du Pays dans ses priorités de développement stratégiques

Au plan économique

- ⇒ La crise mondiale provoquée par ladite pandémie a révélé de manière aigüe, la grande dépendance du territoire de la Polynésie française des

importations et produits extérieurs. A cet effet, le plan de relance local traduit bien une volonté affichée des pouvoirs en place, d'en tirer un bilan et de moderniser ou de repenser notre système. A cet effet, ce plan de relance comprend notamment **un plan stratégique de transition alimentaire sur dix années**. Celui-ci a été pensé à la suite des conséquences directes induites par la pandémie tant au plan humain que sanitaire, économique et social. Il s'agit d'un nouvel axe fondamental visant à transformer notre système alimentaire pour procurer à tous les polynésiens une alimentation saine, abordable et durable mais également une plus grande autonomie (auto-suffisance alimentaire).

- ⇒ Un accompagnement de l'Etat pour contribuer à renforcer l'autonomie alimentaire et économique du Pays constitue un enjeu central, révélé par le bilan des conséquences de la pandémie.
- ⇒ **Un accompagnement du Pays dans la gestion de l'inflation et de l'évolution des prix** serait également de mise, nonobstant les difficultés d'acheminement découlant des perturbations frontalières, provoquant des difficultés d'approvisionnement, de fret maritime et in fine, une augmentation conséquente des prix du marché. Le pouvoir d'achat des habitants notamment les plus fragiles s'en trouve réduit d'autant.
- ⇒ Suite aux difficultés successives rencontrées par les acteurs économiques et en particulier ceux du tourisme, la Polynésie française s'est résolument inscrite dans une dynamique de relance et ce, après avoir démontré ses capacités de résilience. Néanmoins, **cette relance économique**, en partenariat étroit avec l'ensemble des acteurs économiques, ne peut être envisagée sans un soutien de l'Etat. La synergie des forces vives du territoire conjuguées à celles de nos autorités nationales permettra de relever le défi.

Transition énergétique

- ⇒ Le maintien d'un accompagnement du Pays dans la mise en œuvre de sa transition énergétique est également appelé. Là aussi, l'éloignement et l'isolement géographique du territoire polynésien accroît les coûts de l'énergie thermique nonobstant les difficultés particulièrement fortes des populations des atolls les plus éloignés de Tahiti.

La solidarité

- ⇒ La réforme du régime de solidarité sociale et du système de protection sociale généralisée ne peut s'envisager sans un soutien renouvelé de l'Etat.

NOTES

ⁱⁱ A titre indicatif, la quote-part de la Polynésie française au Fonds intercommunal de péréquation des communes polynésiennes (FIP) assise sur le montant des recettes fiscales du Pays (prélèvement de 17 %) est en baisse en 2022 en raison de la baisse des recettes fiscales de 2020 et de 2021 du territoire. Cette baisse est directement induite par les effets de la pandémie (confinement général, fermeture des frontières etc.).

ⁱⁱ A cela s'ajoute le fait que le budget de ces collectivités est de plus en plus requis par des programmes d'investissement ciblés sur des priorités de l'Etat et de l'Union européenne, éloignés des enjeux immédiats des populations portés par les communes, d'où un développement à 2 vitesses favorisant les grosses infrastructures et pouvant générer, particulièrement aux Antilles, une plus grande misère sociale.

⇒ ⁱⁱⁱ Cette maîtrise des dépenses de personnel s'explique notamment par des salaires de base (hors primes de vie chère) très bas qui permettent aux collectivités d'offrir un pouvoir d'achat décent aux salariés en regard des surcoûts liés à l'ultrapériphérie et en absence de véritable continuité territoriale (15/hab pour les DOM contre 500/hab pour la Corse), sans supporter trop de charges sociales (cotisations vieillesse...).

^{iv} L'Etat ne propose aux communes martiniquaises que de réduire toujours plus leurs effectifs pour retrouver des marges de manœuvre, alors que les communes ont déjà fourni des efforts disproportionnés en n'offrant plus aucune alternative d'emploi à leur population, **efforts qui ne seront jamais suffisants pour le comptable public**, vu qu'il n'y a pas d'équilibre possible sans ressources nouvelles.

Evolution des effectifs de la fonction publique territoriale

	2011 - 2017
Hexagone	4,38%
Martinique	-1,36%

Restent les économies vis à vis des administrés, grâce des décisions "*courageuses*" qui seraient "*socialement et politiquement impopulaires*" : ... Toutes choses qui ne peuvent qu'**accélérer le départ des populations les plus vulnérables...**

^v D'une façon générale, il existe un phénomène de migrations croisées où les ultramarins partent chercher du travail dans l'Hexagone et les Métropolitains viennent en trouver dans les DOM . Et ceci grâce à une **discrimination positive** pour l'embauche de Métropolitains dans le privé qui se généralise dans les services publics de l'Etat et que ce dernier tend à vouloir imposer pour l'encadrement des collectivités locales. En effet, le recours à des "*cadres expérimentés venant de l'Hexagone*" étant de plus en plus perçu par l'Etat comme l'ultime recours pour ramener le budget des DOM à l'équilibre.

^{vi} Dans le même temps, au plan national, les contribuables les plus riches avaient bénéficié d'une baisse d'impôts sur la fortune de 7 milliards d'euros.

^{vii} "*On ne va pas créer un précédent, sinon tous les maires de France vont me dire 'moi aussi'*", avait mis en garde le Président de la République à Marseille, refusant "*une prime à ceux qui*

font mal". "En même temps, je n'ai pas le droit de vous laisser perdre du temps parce que sont les enfants (...) les premières victimes", avait-il ajouté.

^{viii} D'une façon générale, en faisant appel de manière privilégiée à l'AFD (ou à des experts du FMI pour la suppression de l'octroi de mer envisagée par Bercy), les DOM sont de plus en plus traités comme des pays tiers, auxquels il est demandé des ajustements structurels; lesquels en Afrique par exemple se soldent par une émigration massive.

^{ix} Toute la dégradation économique et sociale observée dans les DOM aura été vaine, vu que le déficit de l'Etat ne cesse de se creuser, notamment pour financer sa politique de compétitivité économique qui aboutit à des résultats inverses à ceux recherchés dans les DOM, en faisant plonger le secteur économique dépendant des donneurs d'ordre publics.